

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Commune de PONT DE CHERUY

-----  
n°71/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **17 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

**Procurations** : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

---

**Objet : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF ISERE.**

### **Exposé du Maire**

Depuis plusieurs années nous travaillons avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère par le biais du Contrat Enfance Jeunesse, pour développer des actions en direction de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Parentalité.

En 2023, le Contrat Enfance Jeunesse sera remplacé par une Convention Territoriale Globale qui élargira le champ des actions déjà mises en place, mais également développera de nouvelles actions répondant aux besoins de la Commune.

Ces besoins seront définis par le biais d'un diagnostic qui sera effectué par un bureau d'études spécialisé, que la Commune missionnera sur la base d'un cahier des charges préétabli.

Un état des lieux sera ainsi réalisé, permettant de connaître les avantages et les difficultés rencontrés sur le territoire et ainsi, définir les objectifs stratégiques à atteindre pour répondre aux attentes de nos habitants.

Dans un premier temps, la CAF de l'Isère a demandé un engagement ferme de la Commune pour la mise en place de cette Convention Territoriale Globale dans le courant de l'année 2023.

Dans un deuxième temps, les services travailleront sur l'élaboration du cahier des charges. Enfin, la Commune retiendra un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic de territoire.

Vous voudrez bien statuer.

---

### **Décision**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Autorise le Maire à signer en 2023 une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, ainsi que tout document utile à la mise en place de cette convention.

☞ Charge le Maire de retenir un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic de l'état actuel des missions réalisées par la Commune, dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Parentalité.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérury, le 21 novembre 2022  
Le Maire,

